

## Les élèves de l'ICES auteurs d'un chahut lors d'une opération de propagande LGBT ont été relaxés



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 02 juillet 2020

Information de [l'Incorrect](#) : Le délibéré a eu lieu à 14h, à la cour d'appel de Poitiers. Le procureur a totalement dégonflé le dossier en ne requérant que des travaux d'intérêt général. Aucune inscription au casier judiciaire n'a été retenue. Au terme du jugement, les élèves ont été astreints à des Travaux d'intérêt général, entre cent et deux cent cinquante heures selon les cas.

Relaxe pour le délit d'entrave, [relaxe](#) pour le délit d'injure. Les TIG ont été donnés au motifs de dissimulation de visage, de vol d'un drapeau, et de bousculade.

Il reste à l'Ices de réintégrer les deux élèves [exclus](#) et de présenter ses excuses à tous les autres...

Addendum : on le signale qu'aucun élève de l'ICES n'a eu des TIG.